Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4008

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Lyon 6°
objet :	**Extension du palais des congrès - Cité internationale - Demande d'une autorisation de programme (AP) complémentaire**
service :	Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a réceptionné, le 21 avril 2006, l'opération du palais des congrès à la Cité internationale qui a permis de réaliser l'amphithéâtre (salle 3000), des surfaces de commissions et d'exposition et un parking de 1 200 places.

Depuis le 1er juin 2006, le bâtiment est dans une phase d'exploitation et l'utilisation fait apparaître la nécessité de quelques adaptations du bâtiment par des travaux complémentaires.

De même, la société d'exploitation mixte Cité internationale termine également la réalisation des aménagements des espaces extérieurs et il s'avère que quelques compléments doivent être programmés pour achever ce nouveau quartier de ville (une dernière autorisation de programme sera soumise au conseil en mai pour le rachat de matériel acheté par le délégataire pour équiper l'extension).

L'objet de ce rapport est de valider une autorisation de programme complémentaire de 1 753 235 € TTC. Les travaux complémentaires à programmer sont les suivants :

- les travaux nécessaires dans le bâtiment : 1 272 080 € TTC

Ils consistent en :

- une première phase :

. la pose de lisses et de cornières en inox sur les murs des cuisines et chambres froides pour prévenir la dégradation des murs provoquée par la manutention du matériel mobile,
. la pose de fibre optique entre les nodaux (palais des congrès existant et extension) en vue d'une meilleure sécurisation,
. l'installation d'une climatisation dans les ascenseurs panoramiques,
. l'alimentation électrique en voie de desserte interne (VDI),
. le report de commande des lumières de services en régie fond de salle pour piloter les commandes d'éclairage depuis la régie,
. le déplacement des commandes des boitiers de réception des micros HF,
. la modification des systèmes de perches latérales,
. l'appel d'ordre (système d'appel général sur les deux bâtiments),
. la signalisation des fauteuils de l'amphithéâtre,
. l'aménagement de la zone de stockage en VDI,
. l'aménagement de la régie fond de salle,

. les travaux supplémentaires liés à la fin de chantier (interfaces entre les maîtres d'ouvrages, entre les lots et les réserves mal affectées) : bouchements de réservations, rebouchement de plenum de désenfumage dans le parking, de pose de grille caillebotis sur prise d'air, échelle de meunier, vantaux de portes manquants, calfeutrements, quelques problèmes d'étanchéité, traitement anti-graffiti de portes extérieures, trappes coupe-feu, trappes dans les faux plafonds,

- une deuxième phase :

. les travaux de fibre optique pour compatibilité des systèmes de sons, de vidéo et d'informatique entre les deux bâtiments,
. la création de systèmes de jauge dans l'amphithéâtre,
. le renfort des systèmes de diffusion sonore,
. la mise en place d'un treuil d'acheminement à la régie mobile,
. la modification de la passerelle du proscenium,
. l'adaptation du système de télédiffusion ;

- l'aménagement du local commerce : 117 210 € TTC

Conformément au contrat de délégation de service public, il s'agit de réaliser des travaux d'aménagement intérieur du local commerce situé côté parc, au rez-de-chaussée de l'amphithéâtre, et faisant partie intégrante de l'exploitation confiée au délégataire Général Location events centre des congrès de Lyon). (GL events CCL) ;

- l'aménagement du parvis UGC : 256 305 € TTC

Il s'agit d'aménager, pour dissuader du stationnement sauvage et maintenir les accès des secours, le parvis du cinéma UGC (travaux de chaussée de plantation, de bordures, mobiliers urbains) ;

- les plantations de micocouliers en remplacement des platanes quai Achille Lignon : 107 640 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide d'une autorisation de programme (AP) complémentaire de 1 753 235 € TTC en dépenses pour des travaux visant à achever le quartier de la Cité internationale et d'adapter le bâtiment du palais du congrès aux premières utilisations, pour l'opération construction de la salle 3000 - n° 539.

2° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 231 510 et 231 310.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,